

## Burundi : des avancées significatives dans l'investissement

Le Burundi a entrepris depuis quelques années d'importantes réformes en vue d'encourager les investisseurs tant nationaux qu'étrangers. Ces efforts commencent à payer puisque le pays a gagné plusieurs places au classement du dernier rapport Doing Business de la Banque mondiale. Mais les opérateurs économiques estiment qu'il reste encore beaucoup à faire pour faciliter les affaires.

C'est un bond de douze places que le Burundi a effectué en 2011 au classement annuel du Doing business. Ce rapport annuel de la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité pour une PME (petite et moyenne entreprise) d'y "faire des affaires". Il compare les obstacles, les délais, le coût et le nombre de procédures pour les démarches administratives. Sur 183 pays classés, le Burundi arrive à la 169<sup>e</sup> place en 2011 contre 181<sup>e</sup> en 2010.

Plusieurs facteurs expliquent ces progrès. Entre autres réformes menées, la révision du Code des investissements. Selon l'Agence pour la promotion des investissements (API), créée il y a deux ans, le Burundi figure dans le top 10 mondial des réformateurs et dans le top 4 en Afrique. Il est désormais plus facile de créer une entreprise et cela coûte cinq fois moins : "Trois ou quatre jours suffisent théoriquement au lieu d'une vingtaine de jours auparavant", précise Éric Ngendahayo, expert au projet de Développement du secteur privé et financier. Il ajoute : "Cela coûte moins de 60 000 Fbu (environ 60 \$) contre plus de 300 000 Fbu (environ 300 \$) avant." Éric Ngendahayo précise également que la mise en place de l'Office burundais des recettes (OBR) a permis de lutter contre la corruption. Lors d'une enquête menée en novembre dernier auprès d'une centaine de projets, l'API a recensé plus de 6 600 emplois créés dans 80 projets nouvellement implantés. Dans le Rapport sur les réformes en vue de l'amélioration du climat des affaires au Burundi, soumis à l'évaluation du Doing Business 2012, le comité décisionnel regroupant divers ministères met l'accent sur quatre indicateurs sur les neuf pris en compte : création d'entreprise, octroi du permis de construire, transfert de propriété et protection des investisseurs. Près d'une vingtaine de textes et lois ont été modifiés et améliorés en ce sens. D'autres réformes sont en cours, telle la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises.

Le chemin à parcourir est encore long

Mais beaucoup reste à faire, estiment les opérateurs économiques, nationaux et étrangers.

Patrice Buisson, un homme d'affaires français établi depuis une dizaine d'années au Burundi, a investi dans l'hôtellerie il y a quatre ans, un secteur en plein boom, selon lui. L'API indique qu'en 2011, les principaux secteurs d'investissement ont été à 43 % l'hôtellerie-tourisme et à 18 % l'agrobusiness.

Plus de 200 demandes seraient en attente à l'agence pour bénéficier des avantages du Code des investissements, notamment l'exonération de taxes sur les biens d'équipement. Selon M. Buisson, le marché de l'hôtellerie est saturé et il risque d'y avoir bientôt plus d'hôtels que de clients, compte tenu du faible développement du tourisme. L'image du Burundi à l'étranger doit

être corrigée : "Il y a des gens qui ont encore peur de venir ici, pensant que la guerre est toujours là", dit-il. Et si la mise en place de l'OBR a apporté plus de transparence dans le paiement des taxes et droits de douane, le Français pointe toutefois la nécessité de formation pour ses agents, dans l'accueil des visiteurs, afin qu'ils sachent distinguer biens personnels et biens fraudés. Certains droits d'entrée restent encore un peu élevés, estime-t-il, notamment sur certains produits de base.

#### Le maillon faible du crédit

De leur côté, les industriels burundais réunis en décembre dernier à Bujumbura pour la célébration de la Journée mondiale de l'industrialisation en Afrique ont relevé le manque de crédits à long terme, dont ils ont pourtant vitalemment besoin. "Quand on investit dans une industrie, ce n'est pas le mois suivant que l'on va voir son entreprise devenir rentable. Il faut une longue durée pour s'installer sur le marché", rappelle Parfait Nkerabagenzi, secrétaire exécutif de l'Association des industriels, membre de la Chambre fédérale de commerce et d'industrie du Burundi. Ces crédits devraient être remboursables sur une dizaine d'années alors que les banques de la place tablent sur le court terme (deux ou trois ans).

Les opérateurs économiques déplorent aussi que les taux annuels restent élevés : environ 16 % en moyenne, comme le souligne également le rapport du comité décisionnel. De plus, les banques exigent une garantie égale à deux fois le montant du prêt, explique Patrice Buisson, qui regrette que nombre de "beaux projets de jeunes entrepreneurs ne soient pas viables par manque de financement". Enfin, un autre problème non moins important mine l'activité : le difficile accès à l'énergie.

Malgré des améliorations, tous ces obstacles ne semblent pourtant pas décourager les investisseurs : le 27 février s'est ouvert à Bujumbura la semaine belge annuelle. Une occasion de nouer de nouveaux partenariats.

**Béatrice Ndayizigamiye**